



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 21 mars 2014

Communiqué de presse

Plus que quelques jours pour « déposer les armes »

La campagne « Déposez les armes », engagée le 1^{er} février, s'achèvera le 31 mars. Initiée conjointement par l'État et les collectivités territoriales, elle permet aux personnes détentrices d'armes à feu et de munitions de les remettre à l'État dans les brigades de gendarmerie et les commissariats de police.

Au 17 mars, 183 armes d'épaule (fusils de chasse, carabines...), 98 armes de poing (revolvers, pistolets) et plus de 10640 munitions, 400 plombs et 67 cartouches d'alarme ont été remises.

Aucune sanction administrative ou judiciaire n'a été prise vis-à-vis des déposants sur le motif de détention illégale d'une arme ou de munitions. Cette absence de sanction n'est valable que jusqu'au 31 mars prochain.

Le préfet invite donc toutes les personnes désireuses de se débarrasser d'armes et de munitions dont elles n'auraient plus l'utilité (anciens chasseurs, anciens tireurs sportifs...) ou qu'elles auraient récupérées par des tiers à venir les remettre auprès des brigades de gendarmerie et des commissariats de police en Martinique, avant le 31 mars.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1